

DE L'APPARTENANCE MULTIPLE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES : QUELS ENJEUX, QUELS AVANTAGES ?

THE MULTIPLE MEMBERSHIP OF THE DRC TOWARDS AFRICAN INTERNATIONAL ORGANISATIONS: WHICH STAKES, WHICH DIVIDENDS?

GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE *
ADOLPHE AMANI BYENDA **

RÉSUMÉ: Depuis la fin de la première et de la deuxième guerre mondiale, les organisations internationales jouent un rôle très important dans les différents secteurs de la vie à cause de leur efficacité de réponse rapide aux problèmes urgents des Etats. A cet égard, il s'avère sur base de nos résultats que l'appartenance des Etats à plusieurs organisations notamment sous-régionales, régionales ou intercontinentales constitue un avantage tant sur le plan politique, économique que sécuritaire. Le présent article se fixe comme objectif, l'analyse des enjeux et des avantages de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines. A partir de cette recherche, nous comprenons que le facteur géographique, historique, sécuritaire, économique, politique et culturel, ... sont autant des éléments qui justifient l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines.

MOTS CLÉS: Organisation internationale africaine. Enjeux sécuritaires. Enjeux économiques.

ABSTRACT: *In the aftermaths of the two world wars, international organisations have been playing prominent role in the international landscape in so far as they unfold its efficiency towards meeting States' needs. As such State's membership towards many international organisations, be they subregional, regional or worldwide has the advantage to provide the member State with political, economical and security benefits. The DRC is the case study in this article and in considering this issue it is worth considering that the multiple membership of DRC to many organisations participates to its strategy to survive.*

KEYWORDS: *African international organisation. Security stakes. Economical stakes. DR Congo. Membership to international organisation.*

* Docteur en Relations Internationales et Professeur Ordinaire à l'Université de Lubumbashi. Email: gngoie2013@gmail.com

** Assistant de recherche et d'enseignement au Département des Relations Internationales à l'Université Officielle de Bukavu (U.O.B) et Doctorant au programme de D.E.S à l'Université de Kisangani, en République Démocratique du Congo.

1 INTRODUCTION

Dans leurs politiques étrangères, les Etats cherchent à satisfaire leurs intérêts à travers des manœuvres géostratégiques et calculs politiques vis-à-vis de leur environnement. Parmi ces manœuvres et calculs, il existe également l'adhésion des Etats aux organisations internationales gouvernementales. Toutefois, en faisant une étude et une observation empirique sur les organisations internationales africaines, l'on constate que le problème ne se pose pas seulement pour le cas de la République Démocratique du Congo. La grande partie des Etats africains sont aussi concernés par ce phénomène d'adhésion multiple comme il est développé dans le présent article. Cette attitude part d'un ensemble des principes qui peuvent nous permettre de bien comprendre et d'expliquer les enjeux majeurs qui sont à la base de ces multiples adhésions. A cet égard, il s'avère que l'appartenance des Etats à plusieurs organisations notamment sous-régionales, régionales ou intercontinentales peut constituer un avantage sécuritaire et économique d'une manière ou d'une autre du fait d'être en accord avec plusieurs autres pays même si la réalité peut être différente pour certains Etats Africains. Dans le cas concret, il s'agit de l'ensemble des mesures prises en termes de perspectives économiques et sécuritaires par la République Démocratique du Congo. C'est ainsi qu'on trouve dans ces principes, des mécanismes d'ordre général où l'on peut trouver un arsenal juridique du droit international, mais aussi des principes spécifiques qui sont propres à l'histoire de la République Démocratique du Congo liés notamment à certaines réalités comme l'histoire, la culture et la géographie. Pour bien comprendre ainsi les enjeux de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo aux organisations internationales africaines, plusieurs paramètres doivent intervenir à priori son histoire et sa géographie. De façon globale, cet article se propose comme objectif d'analyser les enjeux sécuritaires et les perspectives économiques de l'adhésion de la République Démocratique du Congo aux différentes organisations internationales africaines.

Pour ce faire, nous tentons de répondre à la question de savoir quels sont les enjeux de la multi-appartenance de la République

Démocratique du Congo dans les organisations internationales africaines? Pour répondre à cette question, il est important de noter que les enjeux à la base de la multi-appartenance de la République Démocratique du Congo dans les organisations internationales africaines s'expliquent par les facteurs politique, historique, géographique, économique et sécuritaire. Ces facteurs s'inscrivent dans le cadre du schéma d'une Afrique intégrée politiquement et économiquement selon la vision de l'Organisation de l'Unité Africaine et de l'Union Africaine dans le cadre de l'intégration du continent par pôle fédérateur. Il s'agit aussi des motivations qui cadrent et coïncident ainsi avec certaines réalités particulières politiques et géopolitiques propres à la République Démocratique du Congo dans le souci de satisfaire certaines aspirations dans le cadre de sa politique étrangère.

2 CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE

2.1 LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA MULTI-APPARTENANCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN AFRIQUE AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

2.1.1 CONSTAT GENERAL ET CONTEXTE JUSTIFICATIF

Dans l'une de ses enquêtes sur l'adhésion multiple des Etats en Afrique, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique révèle que la moitié des Etats africains adhèrent à plusieurs Communautés Economiques Régionales pour des raisons politiques et stratégiques alors que 35% le font en raison d'intérêts économiques. Le critère géographique, qui constitue un élément essentiel selon l'esprit du Traité d'Abuja qui met l'accent sur la création des espaces géographiques considérés comme locomotives, n'est évoqué que par seulement 21% des pays (AMANDINE GNANGUENON, Octobre 2010, p.17). Il reste également à analyser à fond ces raisons évoquées par cette commission pour affirmer si elles sont du reste vraies car en allant plus loin, l'on constate aussi que certains pays adhèrent à plus d'une communauté pour des

raisons de désenclavement, d'accéder aux ressources d'autres pays comme l'eau, l'énergie, les ressources minières, les produits agricoles ou forestiers, les infrastructures, etc. Tel est le cas de l'Afrique centrale, avec des pays enclavés comme le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. En plus, en matière de gestion des conflits, le choix en faveur d'une organisation plutôt qu'une autre confirme en outre l'idée que l'engagement des Etats reste le plus souvent motivé par la protection des intérêts dans leur sphère d'influence ou encore pour la recherche de la paix (AMANDINE GNANGUENON, Octobre 2010, p.17). Egalement, les divergences observées au 25^{ème} sommet de l'Union Africaine en 2015 lors de sa session ordinaire de février en rapport avec la constitution et la mise en place d'une force africaine de défense rapide, prouvent également que les dirigeants africains sont encore loin d'être unanime pour résoudre les problèmes du continent malgré leur attachement qu'ils ont tendance à exprimer envers l'Union Africaine. Ceci montre combien de fois, les raisons d'adhérer à telle ou telle autre initiative, sont en premier lieu d'ordre stratégique et dépend des intérêts de chacun.

En outre, d'autres vont jusqu'à considérer que le découpage géographique de l'Afrique proposé par le traité d'Abuja doit être totalement remis en question du fait de ce chevauchement des communautés économiques régionales. A part la République Démocratique du Congo qui appartient à un bon nombre des structures régionales se trouvant dans plusieurs espaces géographiques à la fois, plusieurs autres pays appartiennent également à deux ou plusieurs regroupements économiques se trouvant dans plusieurs espaces géographiques dans le but de vouloir jouer la carte de l'influence politique au niveau de la région et favoriser leurs échanges économiques au niveau du continent. Ce constat nous permet d'étudier les raisons de l'appartenance multiple pour le cas particulier de la République Démocratique du Congo qui fait l'objet de notre recherche.

2.1.2 LE FACTEUR GÉOPOLITIQUE OU GÉOGRAPHIQUE COMME VARIABLE JUSTIFICATIVE DE L'APPARTENANCE MULTIPLE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

Lorsqu'on veut comprendre les raisons qui expliquent l'appartenance de la République Démocratique du Congo aux différentes organisations africaines, l'on peut partir notamment des facteurs géographiques, historiques, politiques, sécuritaires, économiques, etc. Le facteur géographique se justifie par le fait que la République Démocratique du Congo occupe une place importante au centre de l'Afrique en termes de superficie. Celle-ci l'oblige alors à adhérer à plusieurs organisations sous-régionales situées dans les différentes zones géographiques avec comme enjeu majeur de faciliter et de permettre l'accès de sa population aux marchés régionaux. Cette hypothèse est vraie dans la mesure ou en prenant la dimension géographique de la République Démocratique du Congo, l'on constate qu'il est difficile pour un habitant de l'Est (Bukavu, Goma,...) à titre illustratif d'accéder facilement aux avantages provenant d'un pays membre de la CEEAC plus qu'un Congolais vivant à Kinshasa, à l'Equateur ou au Kongo-Central, etc. En plus sur le plan culturel par exemple, il est très facile pour un Congolais vivant à Bukavu de s'adapter à la culture rwandaise dans ses échanges commerciaux ou transfrontaliers qu'un Congolais venant d'une autre province très éloignée du Rwanda ou du Burundi (Nos analyses et notre entretien avec les commerçants congolais, rwandais et burundais aux frontières Ruzizi et Kavimvira). En considérant toujours la dimension géographique, l'ancienne province du Katanga et les deux anciennes provinces du Kasai se sentent beaucoup plus mieux dans la SADC alors que les deux Provinces du Kivu et la partie Orientale s'intéressent beaucoup à l'Afrique Orientale où il y a une ouverture directe alors que la capitale Kinshasa, l'Equateur et le Kongo-Central se tournent davantage du côté de l'Ouest avec l'accès à la mer (port de Matadi) et de la CEEAC.

En principe, nous constatons que la longue frontière territoriale dont dispose la République Démocratique du Congo,

l'oblige à diversifier les partenaires dans les différentes régions pour permettre à sa population d'accéder à certaines ressources et certains avantages surtout sur le plan économique. Dans ce cas, cette longue frontière est à la fois un atout ou un avantage pour son développement en même temps un désavantage, une fois des mesures particulières ne sont pas mises en place. C'est un atout dans la mesure où la République Démocratique du Congo a l'avantage d'être au centre du continent où elle a plusieurs possibilités et capacités de s'émouvoir dans toutes les directions de différentes régions du continent notamment au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest. A ce niveau, cette appartenance multiple permet à la République Démocratique du Congo d'avoir une économie avec un marché ayant une diversification des produits venant de différentes régions et horizons du monde. Par contre, on considère cette position géographique comme un handicap ou un obstacle au développement du pays. C'est notamment le cas des tiraillements dans lesquels se trouve la République Démocratique du Congo suite à la mauvaise gestion, au manque de leadership cohérent et à son incapacité de coordonner les différentes politiques dans le cadre de sa politique étrangère. C'est ainsi que depuis longtemps, certaines parties du pays se retrouvent confrontées voire obligées d'orienter leurs activités économiques vers les pays voisins à cause de la proximité mais ces activités échappent souvent au contrôle du pouvoir public et parfois il y a manque de suivi des mesures et politiques auxquelles la République Démocratique du Congo a souscrit dans ses rapports bilatéraux et multilatéraux. La situation récente à la frontière entre la République Démocratique du Congo et l'Angola au poste frontalier de Lufu (Cfr les résultats de la commission gouvernementale d'enquête sur le commerce transfrontalier au poste de Lufu en juillet-Août 2015) ; où les activités économiques ont échappé pendant plusieurs années au contrôle du pouvoir public est un exemple qui prouve à suffisance que des efforts doivent encore être menés pour que le développement se matérialise. Ces différents paramètres et traits géographiques particuliers expliquent sans doute que la République Démocratique du Congo a droit et est obligée d'adhérer à plusieurs communautés économiques régionales pour faciliter l'ouverture de sa population aux échanges et avantages dans les différentes zones géographiques.

2.1.3 LES FACTEURS POLITIQUE, HISTORIQUE, SÉCURITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Hormis le facteur géographique, plusieurs raisons et analyses montrent que depuis des années, la multi-appartenance de la République Démocratique du Congo est également multisectorielle surtout à cause de ses expériences ou considérations d'ordre historique, politique, sécuritaire ou économique qui existent avec d'autres Etats voisins. L'appartenance ou l'adhésion multiple de la République Démocratique du Congo à certaines organisations régionales comme la CEPGL est surtout liée à l'histoire commune que les pays membres de cette organisation, ont en commun depuis la colonisation. Toutefois, il est important de signaler qu'en dehors de ces traits culturels, la dimension économique semblait dominer les motivations de la mise en place de la CEPGL lors de sa création, mais en réalité, l'aspect sécuritaire était beaucoup plus dominant dans le chef de ses fondateurs en l'occurrence les Président Mobutu, Michombero et Habyarimana. Quant à l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la SADC, c'est pendant la deuxième République que la République Démocratique du Congo, alors Zaïre a entamé le processus de son adhésion à la SADC sous la transition en 1994. Cette adhésion est justifiée plus par des raisons économiques depuis la fermeture du chemin de fer de Benguela en Angola qui permettait d'évacuer les produits miniers. Jusqu'à présent, les exportations et les importations de la République Démocratique du Congo dans sa partie sud passent par la SADC. Avec les pays de la SADC, la République Démocratique du Congo a un chemin de fer connecté (République Démocratique du Congo-Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud). En plus, l'appartenance de la République Démocratique du Congo à cette région est liée également à l'appui militaire de ses deux pays membres lors de la guerre d'agression. Il s'agit notamment du Zimbabwe et de la Namibie, un appui très déterminant dans le conflit armé de 1998-1999. Sur le plan diplomatique, l'Afrique du Sud a pesé également de tout son poids pour faire aboutir les différents processus de paix (Accord global et inclusif) et de démocratisation en organisant notamment sur son sol l'essentiel des négociations entre les belligérants à l'époque.

Sur le plan financier, la République Sud Africaine a intervenu en République Démocratique du Congo en apportant également son appui technique et en finançant les élections présidentielles et législatives en 2006 et 2011 (KABUYA KALALA et TSHIUNZA MBIYE, mai 2010, p. 9). Aujourd'hui, l'influence de l'économie sud-africaine sur les économies des pays africains se manifeste par la croissance des liens commerciaux qu'entretiennent plusieurs pays du continent avec l'Afrique du Sud comme c'est le cas pour la République Démocratique du Congo (HASSAN ZIADY, 2004, p.53). Cette coopération historique de la République Démocratique du Congo avec la République Sud Africaine peut être également parmi les signes ou les motivations même de l'intégration de la République Démocratique du Congo à la SADC. C'est ainsi que des auteurs spécialistes de la République Démocratique du Congo, notamment Collecte Braeckman, dans son analyse du désastre congolais, dévoile aussi à son tour le rôle parfois sournois de la République Sud Africaine en Afrique. Pour elle, l'intervention de l'Afrique du Sud en République Démocratique du Congo, en sa qualité de puissance régionale, incarne l'étape ultime du grand voyage vers le Nord de l'Afrique (C. BRAECKMAN, 2003, p. 58).

En outre, l'article 217 de la Constitution du 18 février 2006 constitue actuellement la base de toute politique d'intégration de la République Démocratique du Congo. Cet article stipule que « *La République Démocratique du Congo peut conclure des traités ou des accords d'association ou de communauté comportant un abandon partiel de souveraineté en vue de promouvoir l'unité africaine* » (Constitution de la RD Congo du 18 Février 2026). Il s'agit là alors de la consécration du devoir de solidarité de la République Démocratique du Congo à l'égard d'autres nations sœurs de l'Afrique. L'existence d'un vice ministère aux affaires étrangères du gouvernement qui a dans ses prérogatives l'intégration régionale et coopération internationale est une manifestation de l'engagement de la République Démocratique du Congo en cette matière. Il faudra alors arriver à la matérialisation de cette solidarité de l'unité africaine au lieu qu'elle demeure une réalité sur papier et non sur le terrain.

RESULTATS ET DISCUSSIONS

3.1 LES ENJEUX ET PERSPECTIVES SÉCURITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DANS SES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

Depuis la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, la paix et l'unité africaine constituent des enjeux majeurs dans les relations internationales africaines. Ces enjeux peuvent se dérouler dans les interactions entre les différents partenaires africains ou hors africains. Ceci nous conduit ainsi à faire une analyse approfondie du cadre sémantique de la paix en Afrique avant d'analyser les principaux enjeux et les perspectives sécuritaires de la République Démocratique du Congo dans les organisations internationales africaines.

3.1.1 CADRE SÉMANTIQUE DE LA PAIX ET CONTEXTE HISTORIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Avant d'analyser le cas spécifique de la République Démocratique du Congo, il est important de signaler qu'il existe certains cadres qui favorisent le déroulement des interactions dans les relations internationales africaines. Parmi ces cadres considérés comme des méthodes diplomatico-juridiques, nous avons la méthode de jumelage, les démarches tripartites et les commissions mixtes (KADONY, N. K., 2007, p.148). En se référant à l'histoire, nous constatons que depuis 1960, les questions sécuritaires occupent une importance capitale dans les relations interafricaines de la République Démocratique du Congo avec d'autres Etats africains avec une grande intensité. Pour le cas de la République Démocratique du Congo, ces questions sécuritaires se traitent notamment à travers les grandes commissions mixtes et tripartites qui existent entre elle et d'autres pays africains tels que le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la RSA, l'Ouganda, l'Angola,... et d'autres experts des institutions régionales. Parmi les résultats de ces travaux mixtes et tripartites, nous avons à titre indicatif la création de la CEPGL en

1976. A travers ces commissions, des succès sont enregistrés depuis des années grâce aux efforts et rencontres diplomatiques restées en veilleuse (Cfr le communiqué des travaux de la grande commission mixte RDC-RSA du 16 Octobre 2015 à Kinshasa). En lisant même la convention portant création de la CEPGL, l'on se rend compte que la question sécuritaire occupe le premier plan. En plus, plusieurs accords bilatéraux ont été signés entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda, entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, etc dans les différentes commissions mixtes. Dans ces commissions, se traite surtout les questions de sécurité et d'autres problèmes liés à la stabilité entre la République Démocratique du Congo et d'autres Etats de la région. Actuellement, l'on assiste de plus en plus à ce qu'on appelle « conférence des gouverneurs » des provinces frontalières des pays de la CEPGL, qui se réunissent et traitent régulièrement les questions relatives à la sécurité entre provinces frontalières. Ces initiatives, visent à rapprocher et à résoudre certains problèmes sécuritaires entre provinces frontalières et renforcer par conséquent les mécanismes de sécurité entre deux ou plusieurs villes frontalières comme nous pouvons le voir dans le paragraphe suivant.

3.1.2 CHAMP D'ACTION POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

En matière de la paix, les grandes commissions mixtes entre la République Démocratique du Congo et d'autres Etats évoluent dans le cadre diplomatique dans le but d'assurer la sécurité des frontières des différents pays concernés. C'est le cas des commissions mixtes qui existent entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, entre la République Démocratique du Congo et la Zambie, entre la République Démocratique du Congo et l'Angola, entre République Démocratique du Congo et l'Ouganda, entre la République Démocratique du Congo et le Burundi, entre la République Démocratique du Congo et le Congo-Brazza, etc. En faisant des analyses et observations sur le terrain, nous constatons que jusqu'à présent, beaucoup des sessions de ces différentes commissions se tiennent régulièrement, ce qui traduit en plus

la volonté de ces Etats d'améliorer leurs relations bilatérales et multilatérales. Mais toutefois, il est à noter que malgré l'existence de ces commissions, tantôt on vit dans des prédispositions à la coopération ; tantôt dans des tumultes ou des mésententes entre ces acteurs selon que les enjeux deviennent sensibles de la part des uns et des autres comme c'est le cas souvent avec certains pays voisins. Les malentendus qui ont souvent existé entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, l'Ouganda et quelques fois le Burundi constituent autant de raisons pour expliquer cette hypothèse.

En outre, la République Sud Africaine est un partenaire militaire de la République Démocratique du Congo au terme d'un accord signé depuis 2004. Selon cet accord, la République Sud Africaine intervient au niveau du financement pour la formation de certains personnels de l'armée Congolaise et au niveau du financement de la fourniture des équipements militaires. C'est le cas aussi de la coopération en matière de la défense et de sécurité à travers l'Assistance aux forces armées de la République Démocratique du Congo et du soutien au renforcement de ses services de sécurité (Cfr le communiqué des travaux de la grande commission mixte RDC-RSA du 16 Octobre 2015 à Kinshasa).

3.1.3 LES PRINCIPAUX ENJEUX SÉCURITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO POST-CONFLIT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

Depuis la fin de la guerre froide, les rivalités politiques jadis ouvertes au niveau des différents alliés, se sont transformées en des véritables concurrences économiques et commerciales entre les grandes puissances au niveau du continent africain en général et en République Démocratique du Congo (cfr le couple Franco-allemand dans l'histoire de l'Europe). Depuis longtemps, la République Démocratique du Congo dans son histoire, est un espace géopolitique et stratégique où la configuration des enjeux se complexifie selon les visées hégémoniques des grandes puissances. Cette situation place alors la République Démocratique du Congo

au cœur des débats géopolitiques et géostratégiques des acteurs multiformes ayant chacun ses propres ambitions à réaliser. C'est à ce niveau que certains vont même jusqu'à penser que la compétition à outrance pour la sécurisation des matières premières stratégiques va placer l'Afrique centrale au centre des enjeux mondiaux (NGODI Etanislav, 2010, p.7). D'autres menaces sécuritaires sont liées notamment à la gestion des flux migratoires transfrontaliers entre la République Démocratique du Congo et d'autres pays. A cela s'ajoute d'autres défis liés surtout à la bonne gouvernance, au respect des droits humains et des normes sociales et environnementales qui sont devenues prioritaires aujourd'hui si l'on veut contribuer au développement durable pour les générations futures. Il s'observe également en République Démocratique du Congo aujourd'hui, d'autres défis liés notamment au changement climatique, l'instabilité des marchés, les risques épidémiologiques dans certaines provinces du pays, etc.

3.1.4 PERSPECTIVES SÉCURITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

Comme signaler dans le paragraphe précédent, plusieurs défis sont à relever aujourd'hui si l'on veut assurer une véritable sécurité régionale parmi les pays regroupés autour des différentes organisations internationales régionales car ces défis impliquent directement l'adoption d'une politique extérieure commune entre les Etats. En ce qui concerne les questions sécuritaires pour le cas de République Démocratique du Congo, celle-ci doit d'abord adopter une politique efficace visant l'amélioration des cadres réglementaires internationaux en ce qui concerne les conventions, traités, accords et autres protocoles, et un renforcement de la coopération judiciaire avec les pays frontaliers comme s'était le cas pour le Zaïre avec les ambassades stratégiques (cfr Mobutu et les ambassades stratégiques). Face aux différents conflits qui éclatent aujourd'hui dans plusieurs parties du territoire national, il faut actuellement une forte implication des gouvernés ou de la population aux réflexions et décisions portant sur la sécurité, car celle-ci demeure une réalité

sociale à construire qu'à imposer. A ce niveau, la population se trouve plus concernée et obligée d'adopter des mesures qui s'imposent pour contribuer à sa propre sécurité et son bien être social car parmi les causes de l'insécurité il y a également des motivations d'ordre sociologiques ou les fractures sociales sont souvent ignorées par les pouvoirs publics. A cette occasion, la sécurité devient pour chaque individu, une préoccupation collective qui contribue à la réussite de la sécurité nationale et voire régionale pour l'ensemble des Etats. Pour le cas de la République Démocratique du Congo et les autres pays voisins de la région spécialement ceux de la CEPGL, CIRGL, CEEAC et SADC, une bonne gouvernance sécuritaire suppose actuellement la mise de côté de toute forme d'antécédent, de frustration ou encore de préjugé qui contribuent à éloigner les populations les unes des autres, en privilégiant les conflits. Ce qui est important à ce niveau, est d'adopter des politiques de rapprochement et renforcer les acquis des politiques régionales dans le cadre des projets intégrateurs notamment la libre circulation des personnes et leurs biens entre les différents pays en réduisant significativement les entraves et obstacles à leur fonctionnement. Ces différents paramètres, contribuent ainsi à une coopération sécuritaire efficace entre les pays réunis au sein des différentes organisations internationales africaines à travers leurs interactions. A partir de ces perspectives, nous analysons la question relative aux perspectives économiques de la République Démocratique du Congo dans ses relations internationales africaines.

3.2 LES ENJEUX ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DANS SES RELATIONS INTERAFRICAINES

Dans sa politique étrangère, les questions économiques occupent également une place importante sur l'agenda de la République Démocratique du Congo dans ses rencontres avec d'autres Etats membres de différentes organisations régionales. Ces questions touchent plusieurs domaines notamment l'énergie, le commerce transfrontalier notamment la circulation des personnes et des biens, l'exploitation et l'exportation de matières premières,

la promotion du climat des affaires, la gestion et l'exploitation des ressources transfrontalières communes, etc. Pour y arriver, la République Démocratique du Congo a adopté une politique étrangère au niveau bilatéral et multilatéral avec ses voisins et autres pays africains afin d'assurer son développement et le bien-être de sa population.

3. 2.1 AU NIVEAU BILATÉRAL

Dans le cadre de sa politique étrangère et dans le souci de matérialiser sa vision ou sa vocation africaine, la République Démocratique du Congo et beaucoup d'autres pays africains développent une politique dans la mise en place des commissions bilatérales mixtes visant à faciliter la coopération économique entre eux. Dans le secteur de l'énergie, il existe une grande structure appelée CINELAC, une organisation tripartite chargée de la gestion et de la production de l'énergie entre les trois pays membres de CEPGL. Cette organisation spécialisée, reste encore parmi les rares structures qui tiennent encore l'existence de la CEPGL après la quasi inexistence de plusieurs autres qui fonctionnaient à l'époque comme la BDEGL, l'IRAZ, etc. Les différents experts de cette organisation, traitent la question de l'énergie tout en insistant sur l'exploitation commune du gaz méthane dans le lac Kivu, mais aussi de la protection de l'écosystème du Lac Kivu et du Lac Tanganyika (Notre entretien avec certains cadres de la CINELAC qui ont préféré garder l'anonymat). Aussi entre la République Démocratique du Congo et l'Angola, il existe une commission qui étudie les possibilités de l'exploitation du pétrole entre les deux pays dans la zone d'intérêt commun. Cette zone se trouve dans le plateau continental de l'enclave de Cabinda. Entre la République Démocratique du Congo et le Burundi, des échanges sont intenses dans le domaine commercial à travers le poste frontalier de Gatumba et le lac Tanganyika. Il existe également une intense coopération en matière économique, sécuritaire, d'énergie, de bonne gouvernance et de développement entre la République Démocratique du Congo et la République Sud Africaine comme nous le constatons avec les différents travaux de grandes commissions qui existent entre les deux pays. A travers cette coopération, les relations se sont renforcées à la suite de la signature

d'une vingtaine d'accords de coopération dans plusieurs domaines entre les deux pays. Il existe également une grande commission entre la République Démocratique du Congo et la République Sud-Africaine ; qui a été mise sur pied depuis Janvier 2004 et grâce à ses travaux, vingt-huit accords ont été signés dans les différents domaines comme l'énergie, l'éducation, des infrastructures, de mines, l'agriculture, la sécurité, les flux migratoires et les hydrocarbures (Cfr le communiqué des travaux de la grande commission mixte RDC-RSA du 16 Octobre 2015 à Kinshasa). Dans le domaine de l'énergie, la République Sud Africaine tient beaucoup à l'électricité produite par le barrage d'Inga pour alimenter ses entreprises et leur permettre de tourner convenablement pour avoir un bon rendement. C'est dans ce sens que la République Sud Africaine cherche à réhabiliter une partie des turbines de ce barrage. La finalisation de ces travaux pourra permettre que les deux centrales réhabilitées disposent d'un potentiel de production de plus de 40000 méga watts, capables de fournir l'électricité à toute la région de l'Afrique Australe. Ce qui pourra permettre à la République Démocratique du Congo d'être également un partenaire incontournable, mais aussi stratégique pour tous les pays de la SADC (Cfr le communiqué des travaux de la grande commission mixte RDC-RSA du 16 Octobre 2015 à Kinshasa). A cet égard, la République Démocratique du Congo ne doit plus seulement se contenter de la signature des accords, moins encore des travaux mixtes qui s'organisent au sommet ou entre ministères, mais elle doit pouvoir analyser concrètement quels sont ses avantages visibles et perceptibles dont elle en tire pour le bénéfice de sa population. Pour le cas de la République Démocratique du Congo, nous sommes d'accord et convaincu que des commissions existent, mais il convient de noter à ce stade que les résultats ne sont pas encore très visibles sur le terrain. L'essentiel des activités de ces commissions reste encore limité à la seule dimension bureaucratique lieu de mettre en place et adopter un mécanisme efficace de suivi et évaluation des différents travaux comme c'est le cas pour les autres pays.

A part l'Afrique du Sud, la République Démocratique du Congo entretient des rapports économiques avec le Nigeria qui est aussi une puissance régionale surtout à cause de son économie et ses

ressources pétrolières. Entre la République Démocratique du Congo et le Nigeria, il existe aussi une grande commission mixte comme c'est le cas pour d'autres pays. Les problèmes discutés à travers les différentes sessions de cette grande commission concernent la coopération dans le secteur énergétique et les livraisons du pétrole brut. Concernant la coopération énergétique, il est prévu les projets de connexion entre le barrage d'Inga et un autre grand barrage au Nigeria. Cette connexion pourrait servir du transport de l'énergie électrique dans beaucoup d'autres pays de la région comme le Gabon, le Cameroun, etc. Mais il convient de souligner que les travaux de cette commission n'ont pas été tenus, ce qui ne profite pas aux différentes parties. Pendant la Deuxième République, il existait également des relations particulières entre la République Démocratique du Congo, alors Zaïre et le Maroc ainsi que l'Egypte. Ces relations étaient fondées sur l'amitié entre le Président Mobutu et le Roi Hassan II à l'époque. Mais aussi dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, lors de l'agression du Zaïre, Shaba I (SANDRA Meditz et TIM Merrill, 1993.) et Shaba II en 1978 dans la guerre de Kolwezi (GEORGE Edward, 2005, p.136). A cette époque, le Maroc a envoyé les troupes au Zaïre pour soutenir le régime de Mobutu dont les militaires étaient incapables de mettre fin à l'offensive des ennemis. C'est au cours de cette même période que l'Egypte avait fourni une cinquantaine de pilotes et techniciens pour renforcer de manière conséquente la Force aérienne zaïroise (SANDRA Meditz et TIM Merrill, 1993). En faisant une comparaison, l'on constate qu'actuellement il n'existe plus des relations très particulières entre ces différents pays étant donné que leur rapprochement était beaucoup plus justifié et motivé à cause des relations amicales particulières qui existaient entre les différents leaders à l'époque. La compréhension des enjeux bilatéraux nous conduit à faire une analyse sur les enjeux multilatéraux.

3.2.2 AU NIVEAU MULTILATÉRAL

Lorsqu'on veut faire une étude ou une analyse sur les enjeux multilatéraux de la République Démocratique du Congo dans ses relations avec les organisations africaines, il faut bien comprendre et montrer quels sont les avantages que celle-ci peut tirer ou a déjà

gagné depuis qu'elle a adhéré à telle ou telle autre organisation, mais aussi les motivations profondes. Ces aspects sont développés suffisamment dans le chapitre suivant. Par ailleurs, la création de l'OUA en 1963, a permis d'obtenir un cadre multilatéral de régulation des relations interafricaines. En devenant membre de l'OUA, on peut supposer que l'enjeu principal pour la République Démocratique du Congo était de jouer un rôle important pour soutenir l'accomplissement des différents objectifs de l'Unité Africaine mais aussi ses propres objectifs conformément à sa politique étrangère comme nous pouvons le comprendre.

Quant à d'autres organisations régionales à part l'Union Africaine qui est l'organisation continentale, la République Démocratique du Congo est membre de la CEEAC, du COMESA, de la SADC, de la CEPGL, de la CIRGL, de l'ALT et de l'IBN. Concrètement, cette appartenance multiple se justifie par un enjeu géopolitique majeur lié surtout à l'immensité du territoire national de la République Démocratique du Congo. Ceci fait qu'il y ait des provinces qui sont plus connectées à une organisation régionale qu'à une autre et ceci dans le but de faciliter la libéralisation du commerce ou des échanges avec les différents pays de la région. En prenant le cas de l'ancienne province du Katanga, l'on se rend compte qu'elle est beaucoup plus tournée vers la SADC que la CEEAC ou la CEPGL. Les provinces orientales, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu évoluent mieux économiquement dans l'Afrique de l'Est et sont intégrées dans le COMESA surtout avec les différents avantages qu'elles bénéficient dans le cadre des corridors Sud, Nord et Est. Le Bas-Congo, la capitale Kinshasa, le Bandundu et la Province de l'Equateur sont mieux connectées à la CEEAC que le reste du territoire national. A partir de ces différentes démonstrations, nous devons bien comprendre que les enjeux et perspectives économiques de l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo, visent non seulement à faciliter le bien-être et le développement du peuple congolais mais aussi à diversifier les partenaires et à désenclaver le pays partant de sa superficie. A travers les multiples expériences dans les différentes structures régionales considérées comme des micro-cultures, la République Démocratique du Congo a beaucoup plus de chance d'assurer son émergence qu'à perdre.

3.2.3 OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

Un constat général se dégage sur base des observations que nous avons faites qui montrent qu'en Afrique, il existe aujourd'hui environ dix sept organisations régionales. A part l'Afrique du Nord qui fait une exception, l'on peut dénombrer dans chaque sous-région au minimum deux ou trois regroupements régionaux ayant presque les mêmes objectifs et les mêmes pays membres. Ces organisations sont souvent incapables de jouer ou de coordonner leurs actions ensemble et les Etats jadis considérés comme locomotives au niveau des différentes régions, sont devenus aujourd'hui de simples observateurs ou se sont tournés beaucoup plus vers d'autres nouvelles communautés économiques récemment créées qu'ils estiment mieux favorables et adaptées aux réalités de la mondialisation par rapport aux premières même si la réalité ne semble pas être la même sur le terrain. La zone COMESA est aussi couverte par d'autres regroupements économiques comme la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Commission de l'Océan Indien (COI), et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). L'autre problème majeur est que les différents Etats membres de chacune de ces organisations doivent aussi répondre à leurs multiples engagements ou impératifs dans les différentes organisations.

Sur base de ce constat, nous pensons que l'appartenance multiple de la République Démocratique du Congo doit mettre l'accent en premier lieu sur la création d'un marché national intégré et le développement des petites et moyennes entreprises pouvant permettre aux congolais d'envahir les différents marchés des pays voisins au lieu de privilégier les échanges à sens unique comme c'est le cas actuellement avec les pays frontaliers. C'est possible à travers la mise à contribution et la capitalisation des gigantesques potentialités hydriques, agricoles, touristiques, agropastorales,... qui peuvent faire de la République Démocratique du Congo, un moteur de l'intégration en même temps un boom économique au niveau du continent Africain. Sur le plan sécuritaire, la République Démocratique du Congo, a besoin de faire assoir son autorité sur toute l'étendue du territoire national dans le but de désenclaver le

territoire national au niveau interne afin de faciliter la connexion et les échanges entre différentes parties du pays en premier lieu, et de l'extérieur du pays en deuxième lieu. Dans ce cadre, la République Démocratique du Congo pourra accéder aux différents avantages venant de tous les horizons du monde et faciliter les investissements directs étrangers. Ayant déjà une ouverture du côté de l'Atlantique, la République Démocratique du Congo aura en plus la facilité de s'ouvrir et développer une autre diplomatie commerciale vers l'océan indien dans sa partie Est en tirant ainsi profit des accords qui existent déjà dans ce sens comme c'est le cas avec les différents corridors. Le développement de cette diplomatie commerciale demeure un atout considérable pour que la République Démocratique du Congo soit davantage active dans les marchés régionaux et internationaux. C'est à ce niveau qu'elle pourra devenir un véritable acteur capable d'influencer le jeu politique et économique au niveau régional et international en mettant en place une politique efficace d'importation et d'exportation à travers sa population au lieu qu'elle demeure uniquement un marché pour les autres pays.

CONCLUSION

A partir de cet article, nous comprenons que les relations de la République Démocratique du Congo se déroulent à travers certains cadres juridiques et diplomatiques à travers notamment les grandes commissions mixtes et tripartites au sein des organisations internationales africaines. Quant aux facteurs explicatifs de l'appartenance multiple, nous pouvons conclure sur base du tableau présenté ci-haut, que plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation des pays africains en général et de la République Démocratique du Congo en particulier. Il s'agit du facteur géographique, historique, sécuritaire, économique, politique, culturel, etc. En nous référant à l'histoire, ces associations ou regroupements d'Etats peuvent se justifier par le vouloir agir ensemble et la tendance selon laquelle l'union fait la force ; des principes phares prônés par les leaders du panafricanisme depuis longtemps.

En faisant un aperçu historique, nous pouvons admettre que l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la CEPGL

était surtout liée à l'histoire commune que les pays membres de cette organisation, ont eu en commun depuis la colonisation belge. Quant à la SADC, nous devons savoir que c'est surtout liée à l'appui militaire des pays membres aux côtés de la République Démocratique du Congo pendant la guerre d'agression notamment le Zimbabwe et la Namibie que les dirigeants congolais ont renforcé leur engagement dans cette organisation. Pour clore, il est important de rappeler que plusieurs défis majeurs demeurent encore à transcender surtout en ce qui concerne le désenclavement du territoire national, la création des emplois pour les jeunes et la mise en place des conditions adéquates pouvant favoriser le développement socioéconomique. A cet égard, il revient d'abord à l'Etat d'assurer la sécurité du territoire national à travers la formation d'une armée nationale républicaine capable de faire face à toute forme d'insécurité provenant de l'intérieur ou de l'extérieur afin de constituer à son tour un marché comme c'est le cas pour les autres pays. Cela est possible à travers une approche politique et une identification préalable de l'ennemi pour résoudre le problème de la paix en République Démocratique du Congo et avec l'ensemble des Etats voisins. A part cette dimension, il faut également une dimension diplomatique régionale qui doit mettre un accent particulier sur la question de différentes forces négatives opérant sur le territoire de la République Démocratique du Congo. Il s'agit principalement des FDLR, des ADF, de la LRA, ..., car ces derniers constituent pour l'essentiel, l'épine dorsale pour la sécurité de la République Démocratique du Congo et le reste des pays de la région. Cette dimension implique une coopération étroite, efficace et sincère entre les Etats visant à satisfaire leurs intérêts respectifs. Ici, tout soutien militaire, financier, matériel, idéologique, ... doit être découragé entre les parties pour réduire de façon significative les initiatives tendant à contribuer à la déstabilisation des Etats. Il s'agit également pour République Démocratique du Congo, de construire autour d'elle, une certaine identité et une cohésion nationale capable de contrer toute situation belligène.

BIBLIOGRAPHIE

Bouteiller Valentin, *Epistémologie, Ontologie et méthodologie des Relations Internationales*, le 11 mai 2014 consulté sur <http://les-yeux-du-monde.fr/ressources/18480-epistemologie-ontologie-methodologie> le 04 février 2016.

Cihunda Hengelela Joseph, *Intégration de la République Démocratique du Congo à la SADC : Traité, domaines de coopération et perspectives d'avenir*, Kinshasa, UNIKIN, 2009.

Cihunda Hengelela, *Sécurité régionale et règlement des conflits armés en Afrique. Contribution de la République Sud-Africaine postapartheid*, Mémoire de Licence, Faculté de Droit, Université de Kinshasa, 2005.

Collette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Paris, Fayard, 2003.

Commission de l'UA, *Etat de l'intégration en Afrique*, 3^{ème} publication, Juillet 2011

Cuvilier Armand, *Manuel de Sociologie*, Tome 1, Paris, PUF, 1967.

Depelteau François, *La démarche d'une recherche en sciences humaines, de la question de départ à la communication des résultats*, Québec, De Boeck, 2000.

George Edward, *The Cuban Intervention in Angola, 1965-1991: From Che Guevara to Cuito Cuanavale*, 2005.

Gnanguenon Amandine, *Le rôle des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, Politique et Prospective de défense*, 14 Rue St Dominique, Octobre 2010.

Hassan Ziady, « Afrique du Sud. Pretoria à l'assaut du continent », in *Eco-finance*, n° 43, 2004

Kabuya Kalala Francois et Tshiunza Mbiye, *Communautés économiques régionales : Quelle stratégie d'intégration en RDC ?*, Kinshasa, mai 2010.

Kadony, Nguway, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007

Madeleine Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1979

Mobutu Seseko, *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*, Paris, Albin Michel, 1989.

Ngodi Etanislav, *L'Afrique centrale face à la convoitise des puissances*, Paris, L'Harmattan, 2010

Ngodi Etanislav, *L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXI^e siècle*, Rabat, CDESRIA, 2011.

Ntuda Ebode, *Les Etats-Unis, les associations occidentales de science politique et question soviétique : sens et puissance à l'aube de la guerre froide*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du septentrion, 1998.

Sandra Meditz et Tim Merrill, *Country Study for Zaire*, Library of Congress Studies, 1993.

Sandra Meditz et Tim Merrill, *Zaire: Shaba I*, Library of Congress Country, 1993.

Vunduawe te Pemako F., *A l'ombre du Léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*, Bruxelles, Editions Zaire Libre, 2000.

Zyad Liman et alii, « La nouvelle donne africaine », in *Jeune Afrique* n°1585, mai 1991.